L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

JOURNAL OFFICIEL DU CONSEIL GÉNÉRAL. — NOUVELLE-ORLEANS, VENDREDI MATIN, 11 JANVIER 1850.

Imprimé et publié par
MAGNE & WEISSE.
No. 83, rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS :
VENDREDI MATIN, 11 JANVIER.

RÉUNION PROCHAINE DE LA LÉGISLATURE.

La réunion de la législature est fixée au troisième lundi de janvier. Encore quelques jours et l'ouverture des chambres aura lieu à Baton-Rouge, la nouvelle capitale de la Louisiane. Tous les bureaux y ont déjà été transportés et les fonctionnaires y ont établi leur domicile. Bon gré malgré il leur faut trouver ce séjour charmant, et ils auraient certainement tort de se plaindre, car s'ils n'ont plus les plaisirs bruyans de la ville, ils jouissent en revanche de ce repos absolu et de ces doux loisirs qu'offre seule la campagne. Nous croyons cependant qu'une tentative sera faite à la législature pour ramener le siège du gouvernement à la Nouvelle-Orléans. Mais comme cela ne pourrait se faire qu'avec le concours des quatre-cinquièmes des deux chambres, il est douteux que le projet réussisse. Les représentans des paroisses supérieures résisteront de tout leur pouvoir. Ce n'est pas qu'ils préfèrent un village plus ou moins obscur à la grande métropole du Sud, mais ils craignent l'influence de la Nouvelle-Orléans et veulent s'y soustraire. Ils ont tort. Que la législature siége ici ou ailleurs, les membres de la campagne y domineront toujours. L'ancienne capitale de l'Etat est elle donc si effrayante? Ses habitans ne sont-ils pas hospitaliers et affables? L'air que nous respirons est-il corrompu? Nous croyons qu'il y aurait tout à gagner à rétablir ici le siége du gouvernement, mais nous serions fort étonnés que notre vœu se réalisât.

Nous voulons être bien compris. Baton-Rouge est certes de toutes les petites villes de la Louisiane celle qui avait le plus de droit à devenir une capitale. Mais elle n'offre pas les mêmes avantages que la Nlle-Orléans, et les membres de la Législature ne tarderont pas à s'en apercevoir.

Les chambres se réuniront lundi le 21 janvier et le nouveau gouverneur entrera dans l'exercice de ses fonctions le lundi suivant en vertu de l'article 10 de la Constitution qui est ainsi conçu :

" Le gouverneur entrera dans l'exercice de ses fonctions le quatrième lundi du mois de janvier qui suivra son élection, et il restera en place jusqu'au lundi qui suivra le jour où son successeur aura été déclaré élu et aura prêté serment ou affirmation, etc. "

Mais, chose remarquable, la constitution garde un silence absolu sur la cérémonie d'installation. Le gouverneur doit prêter serment, mais entre les mains de qui? Pas un mot à ce sujet dans la Constitution. Nous pensons que l'on suivra la coutume établie et que le président de la Cour Suprême se transportera à Baton-Rouge pour recevoir le serment de M. Walker.

Des projets de loi d'une grande importance sont sans doute soumis à la législature. Les auditeurs du peuple sont appelés à résoudre de graves questions à la portée desquelles de leurs devanciers. Il y a des lois incomplètes et dangereuses qui demandent à être révisées et d'autres qu'il serait convenable de supprimer. Nous signalerons en première ligne la loi sur le revenu qui a besoin d'être modifiée dans presque toutes ses dispositions. La question de l'esclavage mérite surtout la sollicitude éclairée des chambres. L'impot est réparti inégalement, et les lois, ordonnances et décrets qui le règlementent ne sont certainement pas conforme à cette clause tutélaire de la constitution qui déclare que tels taxes seront égales et uniformes dans tout l'Etat." Nous n'avons assurément ni le temps ni l'espace nécessaire pour nous étendre sur cet important sujet, mais nous aurons occasion d'y revenir lorsque s'ouvrira la session de la législature. Nous espérons que celle-ci diminuera les charges qui pèsent sur le peuple et trouvera moyen de concilier les intérêts sociaux, contribuables avec ceux des créanciers de la Louisiane et des grandes corporations de l'Etat.

Nos représentans hésiteront sans doute à faire passer une loi pour protéger la Nlle-Orléans contre de nouvelles inondations. La ville fournissant à elle seule la plus grande partie des revenus de l'Etat, il est juste que le trésor public vienne au secours des finances obérées des municipalités. Celles-ci d'ailleurs se sont montrées généreuses. Lorsque les levées de l'habitation Sauvé ont été détruites par le fleuve et que l'eau avait envahi toutes les plantations voisines, c'est la ville qui a envoyé des travailleurs sur le lieu du sinistre, c'est la ville qui s'est endettée pour réparer le désastre. Que les campagnes se montrent à leur tour généreuses envers la Nlle-Orléans.

La fréquence des incendies devient alarmante. Nous croyons que l'on pourrait introduire dans les lois relatives aux assurances de nages dispositions tendant à sauvegarder les légitimes intérêts des assureurs et à augmenter la sûreté des citoyens.

Si nous ne nous trompons, on présentera un projet de loi pour la réunion des municipalités en une seule corporation, afin de diminuer les charges publiques en simplifiant l'administration et de faire disparaître des abus crians en confondant des intérêts qui aujourd'hui sont bons. Il y aurait beaucoup à dire pour et contre ce projet de loi; ce n'est pas ici le lieu de nous en occuper.

La Constitution de 1845 est loin d'être parfaite. Des amendemens seront proposés par la législature et nous espérons qu'ils embrasseront tout ce qu'il y a de défectueux dans la charte de l'Etat. Les articles 29 et 42, excluant de l'assemblée générale et des places de gouverneur et de lieutenant-gouverneur les ministres d'une société religieuse, sont en flagrante contradiction avec l'esprit démocratique de nos institutions. L'immixtion du pouvoir spirituel dans les affaires temporelles est dangereuse, nous le savons, mais dans un pays comme le nôtre cette immixtion n'est pas à craindre. Et quoi donc de la Constitution louisianaise une clause inutile qui en dépare le caractère général et donne un faux air d'ukase à une charte décrétée par les citoyens d'une République.

ENTORE L'AFFAIRE REY.—L'affaire est destinée, ce qu'il paraît, à occuper longtemps l'attention publique. La décision du grand jury n'aura fait que déplacer le théâtre où les dernières scènes du drame doivent se jouer. Une pétition portant de nombreuses signatures est déjà arrivée à Washington et doit être soumise prochainement au Sénat. Les signataires du mémoire, après avoir exposé sommairement les faits, prient le Sénat de ne pas ratifier la nomination de l'avocat de District et du marshal des Etats-Unis avant qu'il ait été prouvé que l'un et l'autre n'ont pas failli à leurs devoirs, le premier en laissant tomber l'affaire, le second en composant le grand jury de telle sorte que le consul d'Espagne devait être renvoyé de la plainte. Le mémoire étoit dans des termes très respectueux ne dirige d'ailleurs aucune imputation contre les membres du grand jury. Nous verrons maintenant ce que le Sénat fera de cette pétition et si l'affaire Rey, qui a eu tant de retentissement dans toute l'Union, sera évoquée devant la chambre haute du Congrès.

TERRES PUBLIQUES.—Il paraît, d'après le rapport du Bureau général des terres, qu'il a été mis en vente, dans le courant de l'année dernière, plus de six millions d'acres, et que six millions et demi ont été désignés pour être vendus cette année. Les ventes de terres pendant l'année 1847 se sont élevées à $3,596,254 06, en 1848 à $3,682,915 26, et dans les trois premiers mois de 1849 à $4,298,737 26, progression qui se maintient avec celle de la population.

LE JOUR DE L'AN À WASHINGTON.—Les portes de la Maison Blanche ont été ouvertes à deux battans, le 1er janvier, et les visiteurs sont allés en foule présenter leurs hommages et faire agréer leurs souhaits au Président de la République. Le général Taylor a reçu les membres du cabinet et du Congrès, les ministres étrangers, les juges de la Cour Suprême, les officiers de l'armée et de la marine, et les citoyens en général avec cette cordialité qui est le trait caractéristique du vieux brave.

PENNSYLVANIE.—La législature de la Pennsylvanie s'est définitivement le 1er janvier. M. John S. McCalmont a été nommé speaker de la Chambre en remplacement de M. Bent, précédemment élu. Bent a été président.

NOMINATION.—Le commodore Tatnall, principal aide de l'Amérique, a été offert M. Kinney D. Mayo, ll, de la Pennsylvanie.

DÉPÊCHE TÉLÉGRAPHIQUE
TRANSMISE À L'ABEILLE.

Baltimore, 10 janvier 1850.

L'ex-gouverneur Pratt vient d'être élu sénateur du Maryland au Congrès, pour le terme non-expiré de Johnson, et ensuite pour le terme suivant.

Hier, sur le marché de New-York, le coton fait hausse; il était coté à 12 3/4, et l'Orléans à 13 1/8 cents.

CONCERT.—M. Strakosch et Mme Biscaccianti donnent leur troisième concert aujourd'hui à la salle du Lycée. Le programme de la soirée ne laisse rien à désirer. Le dernier concert de ces excellens artistes aura positivement lieu lundi prochain.

LES COTONS AMÉRICAINS.—Un journal de Londres, qui est l'organe du haut commerce, a publié dernièrement une statistique pour démontrer que l'importation des cotons dans les ports d'Angleterre diminue graduellement tandis que les besoins des manufactures augmentent chaque année. Cette décroissance d'une part et cette progression de l'autre tendent à provoquer une crise dangereuse dans les villes manufacturières de la Grande-Bretagne.

Les importations de cotons américains augmentent, il est vrai, mais cet accroissement isolé n'est pas assez considérable pour couvrir la réduction qui se manifeste ailleurs et qui se traduit chaque semaine par un déficit de mille balles. Les importations de cotons des Etats-Unis augmentent à raison de trois pour cent par an, soit quatre-vingt mille balles, mais la diminution d'une autre part en beaucoup plus forte puisqu'en définitive on constate depuis quelque temps un déficit de mille balles par semaine.

Il est évident, ajoute le journal anglais, que la culture de coton ne peut progresser aux Etats-Unis qu'à raison de trois pour cent, puisque l'accroissement de la population noire, avec l'aide de laquelle on récolte le coton, ne dépasse pas ce chiffre. Quoique l'on fasse, il n'est donc pas possible de compter sur une augmentation de plus de trois pour cent par an sur les cotons américains importés en Angleterre. En présence d'un pareil état de choses et des besoins sans cesse croissans des manufactures anglaises, il devient indispensable de favoriser la culture du coton dans d'autres pays. Voilà le problème qu'est appelée en ce moment à résoudre la Grande Bretagne, problème difficile mais dont la solution est d'autant plus impérieuse que quatre millions d'Anglais tirent leurs moyens d'existence des manufactures nationales.

CONGRÈS.—Le Congrès n'a pas siégé le 2 de ce mois.

NATURALISATION DES HONGROIS.—Nous apprenons par les journaux de New-York que Uphaty, l'ancien gouverneur de Comorn, et quatorze des officiers hongrois qui l'ont accompagné en Amérique, ont fait récemment les premières démarches requises par la loi pour la naturalisation des étrangers. Ces braves qui dans l'ancien monde ont combattu pour la sainte cause de l'indépendance nationale veulent devenir citoyens de notre République et jouir parmi nous des bienfaits de la liberté.

RÉFUGIÉS HONGROIS.—Deux Hongrois sont arrivés à Boston à bord du *Cambria*. L'un est le capitaine Antoine Remeyi qui était à Comorn avec Kossuth et l'autre, Edward Remeyi, frère d'Antoine, qui a servi dans l'armée Magyare en qualité d'aide-de-camp de Georgey.

PORT DE NEW-YORK.—Il est entré dans le port de New-York, depuis le courant de l'année dernière, 3,227 navires venant de pays étrangers. Il est arrivé dans la même période 221,799 passagers. Jamais encore l'émigration n'avait été aussi considérable.

NOUVELLE EXPÉDITION À LA RECHERCHE DE SIR JOHN FRANKLIN.—On lit dans le *Morning Herald* :

" Nous apprenons de bonne source que, dans le cas de bonnes nouvelles tentatives pour arriver à connaître le sort de sir John Franklin et de ses braves compagnons, le gouvernement a réuni comme plusieurs officiers possédant l'étude et la pratique de la navigation arctique, nommément les capitaines sir William Parry, sir John Back et F. W. Beechey et le contre-amiral sir Francis Beaufort, ingénieur hydrographe de l'Amirauté. Ces officiers distingués doivent donner sous peu au gouvernement, leur opinion motivée sur la position probable de sir John Franklin, et sur les mesures à prendre pour la nouvelle expédition qu'on projette."

Chronique Locale.

—Un mandat d'arrêt a été lancé hier par le recorder Genois contre l'esclave Charles, appartenant à Mme Guillet, accusé d'avoir défoncé la malle de J. Grandjean, garçon de café à l'Exchange des rues Hôpital et Royale, et d'en avoir soustrait une somme de $180, argent que différentes effets d'habillement.

—Un mandat d'amener a également été lancé contre Scott, accusé par Mme Marie Schinler, de l'avoir escroquée une somme de $15 et des boutons en or.

—Strainle a fourni hier caution pour répondre à une accusation portée contre lui par J. Etienne. Il résulte de la plainte que l'accusé aurait disposé le 31 du mois dernier d'un billard et de ses accessoires qui étaient les objets étaient sous la saisie de la 1re Cour de justice.

—Wm Brown, steward à bord du navire d'Aledonia, a été arrêté hier sous l'accusation d'avoir assassiné et maltraité ses différens autres articles, appartenant au dit navire. Il a fourni caution.

Le recorder Genois a envoyé devant la 1re Cour de District un nommé Ths McCauley, sous l'accusation d'avoir détruit à l'extrémité dans la maison de J. Pérez, rue St-Philippe, un mulatt de chambre, dans la gouttière.

—Le recorder Genois a envoyé hier devant la Premier Cour de District, un gastronome sans gêne nommé Louis Morgy, qui, après avoir fait un excellent dîner au restaurant Moreau, était parti en oubliant d'en payer le montant. Par une distraction inexplicable de Morgy, il avait mis dans sa poche deux cuillers en argent, que le garçon n'est vu forcé de lui reclamer.

—M. Sagrera, accusé de vol par F. Godin, a comparu hier devant le recorder Genois, et, de l'exposition de l'affaire qu'il a clairement démontré l'innocence de l'accusé, il a été honorablement acquitté. Hugh Kiary, sur lequel pesait une accusation semblable portée contre lui par H. Gobert, a également été acquitté.

ÉTUDE MYSTÉRIEUSE.—Le recorder Baldwin a été informé hier par plusieurs personnes, Canal-street et batterie, brûle de feux et voit, les affaires étant toutes sans importance, nous les omettons.

UNE BROCHURE DE KOSSUTH.

" Il vient de paraître à Londres, en allemand, traduit du hongrois, un mémoire détaillé de Kossuth sur les derniers évènemens de la guerre de Hongrie.

Nous tirons dans la préface du traducteur, datée du 23 novembre, une ce mémoire a été envoyé par Kossuth de Widdin à M. Pulski, ancien chargé d'affaires du gouvernement révolutionnaire de Hongrie à Londres.

Kossuth débute ainsi :

"Aux envoyés et agens politiques en Angleterre et en France !

"Notre pauvre et malheureuse patrie est tombée; elle est tombée, non sous les coups de l'ennemi, mais par la bassesse et la trahison.

"J'ai pris Georgey dans la poussière; je l'ai élevé pour qu'il conquît à la patrie la liberté, et à lui-même une gloire immortelle, et il est devenu le lâche bourreau de la Hongrie!

"Depuis longtemps il était accusé par plusieurs de convoiter la dictature. Mes même je l'ai souvent pressé de me dire s'il voulait le pouvoir souverain, que dans ce cas je lui formerais un parti, mais un parti qui fût tout le pays. J'étais prêt à lui transmettre la couronne de peuple, voir qui n'était pour moi qu'une couronne d'épines. Georgey me répondit en jurant solennellement qu'il ne demandait aucun pouvoir; que son désir, comme le mien, était de rentrer dans la vie privée."

Mais bientôt, dit le mémoire que nous analysons, une camarilla aristocratique, secrètement dirigée par Georgey, se forma dans le camp et se mit à contrecarrer les projets du gouvernement. Tel était l'état des choses après les victoires d'Isszezegh, de Waitzen et de Szolo. Kossuth croyait alors la Hongrie assez forte pour vaincre même les Russes, ou au moins pour traîner la guerre en longueur, jusqu'à ce que l'intervention de la diplomatie européenne eût obtenu une paix honorable pour la Hongrie.

Mais Georgey ne savait que vaincre, et laissait perdre les fruits de la victoire. La victoire de Comorn du 26 avril pouvait devenir, au dire de Kossuth, une bataille de Marengo, si Georgey avait laissé à la poursuite de l'ennemi le corps de Gasiur, qui l'a laissé dans la plus complète immobilité.

Il était alors tellement populaire, que Kossuth hésitait à lui ôter le commandement en chef. Cependant, il le nomma ministre de la guerre, et donna à Damianich le commandement. Mais Georgey sut, sous toutes sortes de prétextes, prolonger son séjour dans le camp jusqu'à l'invasion russe.

Dès l'arrivée du premier corps, l'idée de traiter avec les Russes fut émise dans le public par l'entremise de Georgey.

L'intervention russe, dit le Mémoire, trouvait la Hongrie parfaitement armée et plus de puissante contre l'armée quatre-vingt-mille qu'elle n'avait été fait dernièrement contre l'Autriche seule.

Une armée de 141,000 hommes en ligne, les forteresses bien défendues et bien approvisionnées, de nouveaux bataillons ajoutés aux régiments, les nombreux de réserve de 19 régiments de cavalerie venus au grand complet, des fabriques d'armes et de poudre en pleine activité, d'immenses hôpitaux, telles étaient les ressources de la Hongrie.

Il y avait à ajouter 140,000 Russes, 10,000 Autrichiens, et les 40,000 soldats de Jellachich.

Le problème était de battre les divers corps ennemis les uns après les autres. Kossuth arrêta, de concert avec Georgey un plan conseillant de rentrer en marche dès Russes sans leur livrer bataille, à battre les Autrichiens et à tomber sur Vienne.

En cas d'insuccès, on aurait porté la guerre dans la Galicie, et en cas d'échec de ce côté, on aurait jeté une armée de 50,000 hommes en Italie par la Styrie, et on aurait prévenu et Autriche avec les Italiens et les Hongrois de l'armée de Radetzki.

Ce plan, sanctionné par Georgey, fut complètement faussé par lui dans l'exécution. Le gouvernement le destitua, mais il organisa une révolte militaire, qui le *força* à décréter au gouvernement.

Suit le récit des dernières opérations. Georgey jette le masque.

" A ce moment, dit Kossuth, j'étais seul, isolé, impuissant. Il ne me restait que le choix entre la mort et l'exil. Comme patriote, chrétien, père de famille, je préférai l'exil.

" Je pensai que peut-être il serait possible de conserver à ma patrie, par l'intervention de la diplomatie, pour des temps à venir, quelques élémens de vie indépendante. L'Angleterre me parut la puissance la plus propre à cette action diplom tique."

Entièrement, Kossuth engage ses agens en Angleterre à agiter l'opinion, à réunir des meetings, à voir M. Cobden, à s'aboucher avec les cabinets, à présenter des pétitions au parlement. Il prie le gouvernement anglais de s'entremettre auprès du gouvernement autrichien pour que le comte et ses collègues puissent se rendre en Angleterre.

SUPERSTITIONS.—On aura de la peine à croire que dans notre siècle, et au milieu du mouvement intellectuel qui tend à renouveler tôt ou tard la face de l'Europe, il se produise en Angleterre des croyances exécrables comme celles que nous trouvons relatées dans le *Gloucester Journal* du 23 novembre, sous le titre de CAUSES RÉELLES DU CHOLÉRA.

" Le révérend docteur Mac-Neil pense que le choléra est un jugement de Dieu sur ce pays, à cause de la faveur accordée au papisme. Le rév. M Toye de Gatesheud croit que Dieu nous a envoyé ce fléau afin de nous détourner des mariages avec les belles-sœurs. Le rév. M. Clutch de Leicester l'attribue aux électeurs qui ont voté pour des juifs ou pour des dissidens au lieu de voter pour des partisans de l'Eglise d'Angleterre. Enfin, beaucoup d'autres révérends pensent avec raison que le choléra s'est appesanti sur les trois Royaumes-Unis parce que l'on a supprimé les mots *par la grace de Dieu*, dans les monnaies nouvellement frappées."

Qu'on juge, d'après ce qu'on vient de lire à quelles aberrations théologiques le clergé anglais fourni ministère, si la Grande-Bretagne avait eu cette année, comme la France, deux conciles provinciaux et le double de synodes diocésains!

FEUILLETON.

SUITE DES
Mémoires d'un Médecin.

LE COLLIER DE LA REINE.

UN MINISTRE DES FINANCES.

Nous avons vu que la reine, avant de recevoir Andrée, avait lu un billet de madame de la Motte, et qu'elle avait souri.

Ce billet renfermait seulement des mots, avec toutes les formules possibles de respect :

.... Et Votre Majesté peut être assurée qu'il lui sera fait crédit, et que la marchandise sera livrée de confiance.

Donc, la reine avait souri, et brûlé le petit billet de Jeanne.

Lorsqu'elle se fut un peu assombrie en la société de mademoiselle de Taverney, madame de Misery vint lui annoncer que M. de Calonne attendait l'honneur d'être admis auprès d'elle.

Il n'est pas hors de propos d'expliquer ce nouveau personnage au lecteur. L'histoire le lui a assez fait connaître, mais le roman, qui dessine moins exactement les perspectives et les grands traits, donne peut-être un détail plus saisissant à l'imagination.

M. de Calonne était un homme d'esprit, d'infiniment d'esprit même, qui, sortant de cette génération de la dernière moitié du siècle, peu habituée aux travaux sérieux, bien que raisonnée, avait pris son parti du malheur somnolent de la France, mêlant son intérêt à l'intérêt commun, disait comme Louis XV :— après nous la fin du monde, et cherchant partout des fleurs pour parer son dernier jour.

Jusqu'à ses affaires, était homme de cour. Tout ce qu'il y eut de femmes illustres par leur esprit, leur richesse, et leur beauté, il l'avait cultivé par des hommages pareils à ceux que l'abeille rend aux pointes chargées d'aiguillons et de sucs.

Cette idore le rendait toutes les connaissances que la conversation de sept à huit hommes et de dix à douze femmes. M. de Calonne savait du coupier avec d'Alembert, causer avec Diderot, rouler avec Voltaire, rêver avec Rousseau. Enfin il avait été assez fort pour tirer au nez de la popularité de M. Necker.

M. Necker, le sage et le profond, dont le coup fait avait pris clairer toute la France, Calonne l'avait bien observé sur toutes ses faces, avait fini par le rendre ridicule, aux yeux mêmes de ceux qui le craignaient le plus, et la reine elle-ci, que ce nom faisait tressaillir, ne l'entendait accoutumé qu'en tremblant, à l'entendre lancer par le bonnet de l'Etat, gai, de bonne humeur qui, pour répondre à tant de beaux chiffres, se contentait de dire :— A quoi bon prouver qu'on ne peut rien prouver.

En effet, Necker n'avait prouvé qu'une chose, l'impossibilité où il se trouvait de continuer à gérer les finances. M. de Calonne, lui, les accepta comme un fardeau trop léger pour ses épaules, et dès les premiers momens on peut dire qu'il pia sous le faix.

Que voulait M. Necker? Des réformes. Les réformes partielles épouvantaient tous les esprits. Peu de gens y gagnaient, et ceux qui y gagnaient y gagnaient peu de chose, beaucoup, au contraire, y perdaient et y perdaient trop. Quand Necker voulait opérer une juste réparation d'impôt, quand il entendait frapper les terres de la noblesse, les revenus du clergé, Necker indiquait brutalement une révolution impossible. Il fraîchissait la nation de l'affaissant d'avance quand il eut fallu concentrer toutes ses forces pour l'amener à un résultat général de renovation.

Or but, Necker le signalait et le rendait impossible à atteindre, par cela seulement, qu'il le signalait. Parler d'une réforme d'abus à ceux qui ne veulent pas ces abus réformés, n'est-ce pas s'exposer à l'opposition des intéressés? Faut-il prévenir l'ennemi de l'heure à laquelle on donnera l'assaut à une place? C'est ce que Calonne avait compris, plus rellement ainsi de la nature, en cela, que le Genevois Decker, plus ami, disons nous, quant aux faits accomplis, car, au lieu de prévenir un mal inévitable, Calonne accélérait l'invasion du fléau.

Son plan était hardi, gigantesque, afin, il s'agissait d'entraîner les deux ans vers la banqueroute le roi et la noblesse, qui l'unissent feindée de dire à ceux qui le blâmaient dans l'ombre :—Maintenant, riches, payez pour les pauvres, car ils ont faim et dévoreront ceux qui ne les nourriront pas.

Comment le roi ne vit-il pas tout d'abord les conséquences de ce plan ou ce plan lui-même? Comment lui qui avait frémi de rage en lisant le compte-rendu, ne frissonna-t-il pas en devenant son ministre? (Comment ne choisit-il pas entre les deux maux, ne préféra-t-il pas laisser aller à l'aventure?) C'est le seul compte réel que Louis VI, homme politique, ait à régler avec la postérité. C'était ce fameux principe auquel s'appuie toujours quiconque n'a pas assez de puissance pour couper le mal alors qu'il est inveteré.

Mais, pour que le bandeau se soit épaissi de la sorte aux yeux du roi; pour que la reine, si clairvoyante et si prête dans ses aperçus, se soit montrée aussi aveugle que son époux sur la conduite du ministre, l'histoire, on devrait plutôt dire le roman, c'est ici qu'il est le bien venu, va donner quelques détails indispensables.

M. de Calonne entra chez la reine.

Il était beau, grand de taille et noble de manières; il savait faire rire les reines et pleurer ses maîtresses. Bien à nous que Marie-Antoinette l'avait mandé pour un besoin urgent, il arrivait le sourire sur les lèvres. Tant d'auteurs fussent venus avec une mine renfrognée pour doubler plus tard le mérite de leur consentement!

La reine aussi fut bien gracieuse, elle fit asseoir le ministre et parla d'abord de mille choses qui n'étaient rien.

—Avons-nous de l'argent, dit-elle ensuite, mon cher monsieur de Calonne?

—De l'argent! s'écria M. de Calonne, mais certainement, madame, que tous en avons; nous en avons toujours.

—Voilà qui est merveilleux, reprit la reine, je n'ai jamais connu que vous pour répondre ainsi à des demandes d'argent; comme financier vous êtes incomparable.

—Quelle somme faut-il à Votre Majesté? répliqua Calonne.

—Expliquez-moi d'abord, je vous en prie, comment vous avez fait pour trouver de l'argent là où M. Necker disait si bien qu'il n'y en avait pas?

—M. Necker avait raison, Madame, il n'y avait plus d'argent dans les coffres, et cela est si vrai que le jour de mon avènement au ministère, le 3 novembre 1783, on n'oublie pas les choses-là, madame, en cherchant le trésor public, je ne trouvai dans la caisse que deux sous de douze cents livres. Il n'y avait pas un dernier de moins.

La reine se mit à rire.

—Eh bien! dit-elle.

—Eh bien! Madame, si M. Necker, sa lieu de dire : Il n'y a plus d'argent, se fut mis à emprunter, comme je l'ai fait, cent millions la première année et cent vingt-cinq la seconde; s'il était sûr, comme je le suis, d'un nouvel emprunt de quatre-vingt millions pour la troisième, M. Necker serait vu vrai financier, tout le monde aurait dire : Il n'y a plus d'argent dans la caisse; mais tout le monde ne sait pas répondre :—Il y en a.

—C'est ce que je vous disais; c'est sur quoi je vous félicitais, monsieur. Comment paierai-vous tout cela? la difficulté.

—Oh! madame, répondit Calonne avec un sourire dont nul homme ne pouvait mesurer la profonde, l'effroyante signification, je vous répondrai bien ce qu'est payé.

—Je mien rapporte à vous, dit la reine, mais comme ministre financier, avez vous, c'est une science plein d'intérêt; rendez chez les autres, elle est un peu à faire chez vous.

Calonne s'inclina.

—Avez-vous quelques nouvelles idées, demande la reine, dessins mêmes la prisure, je vous en prie.

—J'ai une idée, madame, qui mettra vingt millions dans la poche des Français et rapporte huit millions dans le trésor; parfois, dans la caisse de sa Majesté.

—Ces millions seront les bienvenus tel et là. Parlez, parlez vite!

—Votre Majesté n'ignore pas que la monnaie d'or n'a point la même valeur dans tous les Etats de l'Europe!

—Je le sais. En Espagne, l'or est plus cher qu'en France.

—Votre Majesté a parfaitement raison, et c'est un plaisir que de causer finances avec elle. L'or vaut en Espagne, depuis cinq à six ans, dix-huit onces de plus par marc qu'en France. Il en résulte que les exportateurs gagnent sur sur un marc d'or qu'ils exportent de France en Espagne la valeur de quatorze onces d'argent à peu près.

C'est considérable! dit la reine.

—Si bien, que dans un an, continua le ministre, si les capitalistes savaient ce que je sais, il n'y aurait plus chez nous un seul louis d'or.

—Vous allez empêcher cela!

—Immédiatement, Madame; je vais hausser la valeur de l'or à quinze marcs quatre onces, au quinzième de bénéfice. Votre Majesté comprend que sur chaque cent pistoles de la valeur fixée sur la table du nouveau tarif, il y a, au sous de l'Etat, les dites taxes devant être dues et exigibles le lendemain prochain.

Réunis—Qu'une réduction de 3 1/2 p. 0/0 sera allouée sur toutes taxes qui aura été payée au collecteur avant le 1er février, prochain.

Réunis—Que sur toutes taxes échues décrétées et non-payées le 1er février prochain un intérêt additionnel de 3 p. 0/0 sera ajouté, à dater du jour de la demande du paiement, conformément à la 2e section de l'acte du 10 mars 1836.

Résolu—Que le collecteur des taxes est autorisé à poursuivre judiciairement toute personne refusant ou négligeant de payer après demande. Il sera en outre du devoir de l'avocat chargé des collections, d'établir les poursuites sans nouvelles demandes, pourvu que les dites poursuites ne soient pas intentées avant le 1er février prochain.

Résolu—Que le 20 septembre 1849.

☞ Tout le produit des taxes sont maintenant prêts au bureau des collecteurs, à la nouvelle-municipalité, rue St-Charles.

W. MALCOLM,
J. O. PILSSON, } Collecteurs.
SAM'L G. RIPK.

11jv—6T

PERDU

DANS la soirée du 9 courant, un bon de la 1ère Municipalité, No. 818, en faveur de la Cie. des pompiers Jefferson No. 13, cédé le 1 déc. dernier, de la somme de $100.

Avis est donné par le présent de ne pas négocier le dit bon, le paiement en ayant été arrêté au Trésor. La personne qui l'aurait trouvé recevra les remerciemens de la Compagnie, en le remettant au Trésorier, John A. Gallagher, encaisseur Douane et Mairie.

11jv—3T

AVIS.—Le public est prévenu qu'à dater de ce jour je révoque la procuration que j'ai donnée à M. J. Baxter pour l'administration des affaires que je lui avais confiées.

Nlle-Orléans, le 9 janvier 1850.

V. LEBLANC.

UN BON JARDINIER, connaissant la culture du pays, trouvera de l'emploi en s'adressant à M. Antoni Fortier, encaisseur Moreau et Mandeville, Troisième Municipalité.

Reçu par le navire Radius, arrivé du Havre, un assortiment complet de drogues, médicaments, produits chimiques, instruments de chirurgie, &c. &c. à vendre à la pharmacie du soussigné, dont ci-dessous la liste d'une partie :

Sirop anti-phlogistique de Brant.
" pectoral de Lamoureux.
" de pointes d'asperges de Johnson.
" de digitale de Lafargue.
" de noyer vrai de B. Gendrin.
" pectoral de Safi d'Arabie.
Pâte pectorale de Regnauld.
" de Mou de veau.
" de réglisse aromatisée.
" de Jujube.
" de gomme arabique candie.
Chocolat surfin à la vanille, de Menier.
Récolte de patates et semence fraîches.
Huile d'amandes douces
" de foie de morue
Capsules d'huile de foie de morue.
" de baume de copahu de Mothes.
" d'Accault.
" de Raquin.
Pilules ferrugineuses de Vallet.
" stomachiques de Colbert.
Pastilles et dragées de Tocus et Conin.
Cérate opiacé opodeldoc de Roge.
Vin fébrifuge de Seguin.
Pommade de Fontanay, pour la peau.
Chlorure de soude de Labarraque.
Dragées vermifuges pour petits enfans.
Papier chimique de Fayard et Bain.
Irrigateurs de l'Egypte fonctionnant seuls.
Clysopompes de Rifer, idem, idem.
Vinaigre et purgatif de La Roy, par Cotton.
Ceinture pour l'hernie de Jeanne.
Autres articles de Raspail, &c. &c.

A. A. PEYCHAUD,
Rue des Royale.

11jv—3T

EN magasin et à vendre par les soussignés
150 barriques vin rouge de Malaga;
50 do do Château Grimmont,
25 do do St Julien,
10 do do St-Estèphe,
150 barrics vin Madère, 150 do vin d'Oporto,
500 cartons vin rouge St Julien et Cte Rouge
200 do vin Malaga
100 do vermouth et marasquin
Champagne Moussaux de Jacquesson,
50 pièces champagne Cordon Bleu,
Champagne extra, 30 cases eau verte
30 boîtes de 30,000 bouchons réguliers,
100 grandes bouteilles vides, 32 cases.

PAUL JUGE FILS & CIE.
37 rue St-Louis.

11 janv

Au Beaubach.

50 paniers champagne Cordon Bleu,
Au cachet Beaubach,
300 caisses limite d'une 12 onces,
50 do vin rouge St-Julien.
A vendre par PAUL JUGE FILS & CIE.
11janv—1M 37 rue St Louis.

A MANDES EN DEPOT :
40 barrils amandes douces pour drages,
20 do amères
5 do noyaux d'abricots.
En débarquement du navire Buenaventura et à vendre par P. LESACHS.
11 Jan cour St Philippe & Condé.

EAU-DE-VIE EN DEPOT :
30 barils cazo-le-vie Exposition 36 degrés, en débarquement du navire Buenaventura, à vendre par P. LESACHS.
11 jan encognure St-Philippe & Condé.

MOUSSELINE ET JACONAT—Reçus par le navire Harkaway, de Liverpool,
15 cartons mousselines et jaconats imprimés, 9/8.
A vendre par J. LEVOIS.
11jv 47, rue Chartres, au premier.

MADRAS des Indes.—Reçu par le navire Adelaïde (de Liverpool),
3 malles cotonades Madras des Indes.
A vendre par J. LEVOIS.
11jv 47, rue de Chartres, au premier.

Marchandises françaises.

REÇU par les navires Austerlitz, Ferrette, William, Manchester, Rotermann et Badine, du Havre, les marchandises suivantes, à vendre en gros seulement :
1 caisse barege imprimé, couleur,
1 do do estimine.
1 do do uni, couleurs assorties,
1 do do uni et satine noir,
1 do do uni, couleurs assorties,
1 do do grenadine soie unie, couleurs assorties,
1 do do do taffetas satiné,
2 do do jaconats, fond blanc, à raies,
2 do do jaconats, fond blanc, à petite dessins,
2 do do jaconats, fond blanc, à raies, couleurs,
6 do do jaconats, mousseline et organdi nouveau (ton,
1 do percaline armure imprimée,
1 do foulards napoléoniennes, satinés et (ayés,
1 do tissu cariline soie et coton,
1 do toile de l'Inde, soie et coton,
3 do châles filet, couleurs et blanc, grande (nouveauté,
1 do mousseline et organdi, broderies,
2 do mousseline Jacquard, grand ramage,
1 do do damassé, rayé à carreaux
1 do do satiné, unie et à carreaux,
6 do coutil fil et coton, genre nouveau,
1 do tissu Sic Marie, à carreaux,
4 do piqué blanc, Nouveautés,
2 do rideaux mousseline brodée,
1 do do tulle do,
2 do mouchoirs batiste, brodés et à raies,
3 do mernoir noir, double chaine,
2 do gantes et mitaines, filet noir,
2 do rubans taffetas noir, Nos 1, 12 & 16,
3 do ombrelles et parasols assortis,
1 do voilettes blanches et noires, et bandes (de
1 do tête Gil d'Ecosse, pour femmes,
2 do ruches coton, 15 à 1 couleurs assorties,
3 do parfumerie Monpelas,
3 do cartes à jouer, français et espagnoles
A vendre par J. LEVOIS.
11 janv 47, rue de Chartres, au premier.

A VENDRE en magasin, pour clore quelques factures :
250 caisses cerises à l'eau de vie, nouvelle récolte;
120 do fruits à l'eau de vie;
200 do absinthe mar. Sauvageol, Bruneton & Co.
60 quarts et bouteilles pipes eau de vie de diverses qualités;
150 barriques vin fin;
15 barril vin blanc haut Sauterne, très vieux;
100 do vin blanc haut Sauterne;
30 baller de 30 mille chaque bouchons pointus;
12 do de 60 mille bouchons réguliers, longs et demi long;
150 caisses vin blanc haut Sauterne, en grandes et demi bouteilles, par

FOUGET FILS, No 19 rue Conti,
21 déc entre Chartres et Levée

DR A. LION,
M. D.—DENTISTE,
Des Facultés de Paris et de la Nouvelle-Orléans, n'a qu'un seul office en ville. Il y tient 67 rue du Canal, entre Royale et Bourbon, côté de la Nlle Municipalité. 29jull

67 rue Franklin, entre Conti et Bienville.

L. F. DELAMARE, ancien directeur des ateliers de la vieille montagne Monestmann Zins à Paris, n'honneur de prévenir les habitants de cette ville, qu'il a en en fabrique une grande quantité de fontaines à filtrer (sans de fleuve et à la clarifier égale à l'eau de source, et garantie de rafraîchir à glace, la construction d'un autre appareil s'adaptant dans un pot et évitant l'achat de la glace, une spécialité de couvertures en fer, en métal et en zinc pour dépositoires, chaîne, tonneaux et cuvettes de toutes formes, et évitant les fuites intérieures, chaudes à infusion et vermicel